



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Structures communales d'accueil extrafamilial : Augmentation de 43 places pour répondre à la demande

Pour la rentrée d'août 2018, ce sont désormais 70 places d'accueil préscolaire (+9) et 132 places d'accueil parascolaire (+34) que les structures communales d'accueil extrafamilial offrent aux parents du Vallon qui exercent une activité professionnelle.

Comme c'est le cas à chaque rentrée scolaire, la Commune est confrontée à une augmentation des demandes d'accueil d'enfants au sein de ses structures subventionnées. Pour y répondre et ainsi favoriser l'activité professionnelle de chacun des parents, l'offre a été augmentée sur les 3 sites.

En détail, on dénombre 66 places pré et parascolaires à Couvet sur le site de la rue E.-Dubied et 25 places parascolaires de deuxième cycle au Centre sportif régional.

A Môtiers, vu l'augmentation d'une classe au sein du collège, l'effectif des places passe de 29 à 38, grâce notamment à l'utilisation de la salle de gymnastique certains jours.

Enfin pour Fleurier, suite à la réorganisation, 24 places préscolaires peuvent être proposées dans le bâtiment de la rue du Temple 7 et 34 places parascolaires réparties dans deux classes du collège de l'école enfantine permettent l'accueil des 4 à 8 ans.

Toujours à Fleurier et dans le cadre d'une expérience pilote intergénérationnelle, la création de 15 places à l'EMS des Sugits permettront aux 9-12 ans de croiser nos aînés lors de la pause de midi.

Au total, le Conseil communal propose donc 202 places d'accueil et atteint en moyenne 67% de l'objectif général figurant dans la loi sur l'accueil extrafamilial.

Val-de-Travers, le 22 août 2018

LE CONSEIL COMMUNAL